

Communiqué de presse

15 janvier 2020

L'ARS des Pays de la Loire relaie et amplifie le soutien apporté par les plans nationaux en faveur des établissements de santé

En complément du pacte de refondation des urgences de septembre 2019 dont les premières mesures ont été anticipées dès le début de l'été 2019, avec une enveloppe de près de 1,66 millions d'euros, l'agence vient d'attribuer plus de 23 millions d'euros aux hôpitaux pour relancer l'investissement du quotidien, c'est à dire les achats de matériels et d'équipements médicaux, les travaux indispensables, les besoins prioritaires... pour améliorer les conditions de travail des personnels et l'accueil des patients.

Ce dispositif concerne l'ensemble des secteurs et des territoires de la Région. Quelles traductions en attendre sur le terrain pour les patients et les professionnels ligériens ?

Une 1^{ère} tranche de crédits d'investissements courants et urgents de plus de 23 millions d'euros pour les établissements publics de la région Pays de la Loire

La région Pays de la Loire bénéficie d'un financement national de 7, 4 millions d'euros dans le cadre du plan « Investir pour l'hôpital ». L'agence a souhaité amplifier l'effet de cette mesure avec des crédits régionaux pour un montant supplémentaire de 16,4 millions d'euros, (plus du double de la somme initiale, in fine) répartis en faveur des :

- Etablissements psychiatriques : 7 millions d'euros répartis au prorata des budgets ;
- Autres établissements de santé : 8 millions d'euros pour les établissements ayant des difficultés à financer l'investissement courant ;
- EHPAD Sanitaires : 1,4 millions d'euros pour financer des rails plafonniers, soit plus de 870 chambres équipées afin d'améliorer les conditions de travail et l'accueil des patients.

Chaque hôpital public va ainsi bénéficier du soutien pour l'investissement courant, qui varie entre 20 000 € et 3 millions € selon la taille et la situation financière des hôpitaux.

Un pacte de refondation des urgences qui s'adresse aux établissements public et privés

- Financements juillet 2019, pour rappel :

Pour faire face aux difficultés des services hospitaliers d'urgence, l'ARS a apporté un complément de 859 000 € à l'enveloppe de 804 000 € déléguée par le niveau national, pour préserver au cours de l'été 2019 les capacités d'accueil. Ces financements ont pu être mobilisés pour renforcer le personnel dans les services d'urgence confrontés à une augmentation exceptionnelle d'activité, pour maintenir ouverts un nombre suffisant de lits ou des lignes de garde SMUR. Pour reconnaître la pénibilité des conditions d'exercice, une prime de 100 € net mensuels est versée aux personnels non médicaux des services d'urgence et des SMUR, pour 1,3 millions d'euros en 2019, complétés de 2,94 millions d'euros

dès janvier 2020. Afin d'adapter les conditions d'accueil des patients aux urgences, des projets immobiliers ont été accompagnés pour un montant d'1,7 millions d'euros.

- En complément, des financements ont été alloués en janvier 2020 :
 - Pour la formation d'assistants de régulation médicale, 480 000 euros afin d'améliorer encore la capacité de réponse aux appels des centres 15.
 - Pour expérimenter des dispositifs d'admission directe dans les services des personnes âgées, 500 000 euros afin d'éviter autant que possible les passages aux urgences pour les plus vulnérables

Une attention particulière à la santé mentale

Des fonds nationaux de 4,23 millions d'euros sont dégagés pour le fonctionnement quotidien des établissements publics de santé mentale, mais aussi la création de nouvelles offres à la population en particulier le renforcement des capacités de pédopsychiatrie et de psychiatrie de l'adolescent pour le territoire de Saint Nazaire au bénéfice de l'ensemble des jeunes du département de Loire Atlantique.

L'ARS dégage 7 millions d'euros de fonds régionaux supplémentaires pour soutenir l'investissement du quotidien en faveur par exemple d'aménagements de locaux, d'acquisition de matériels pour répondre aux besoins prioritaires des personnels et des patients. 14 établissements en bénéficieront pour un montant moyen d'aides de 500 000 d'euros. Ce sont plus de 56 projets nouveaux sur toute la région qui sont accompagnés en 2019.

L'importance des soins de suite et de réadaptation dans le parcours patient

Des fonds nationaux de 4,2 millions d'euros sont attribués pour le fonctionnement quotidien des services de suite, maillon essentiel dans le parcours du patient entre un séjour hospitalier et un retour à domicile. En particulier, plus de 1 million d'euros pour le financement des médicaments onéreux aux établissements permet d'accueillir les patients atteints de pathologies lourdes, en levant les obstacles financiers.

L'Agence a accompagné en 2019 une dizaine de projets relatifs au renforcement de l'offre de rééducation pour un montant de 1,4 millions d'euros.

Et après ?

Cette première vague sera suivie dans les prochains mois d'autres mesures nationales et régionales qui viseront à renforcer l'attractivité des métiers de l'hôpital, à redonner aux soignants les conditions de travail nécessaires à la réalisation de leurs missions, à faciliter l'investissement des hôpitaux publics et des établissements de santé dans le cadre de la déclinaison opérationnelle et immédiate de « Ma santé 2022 » en Pays de la Loire.

Contact presse :

Service communication - 06 78 26 56 94 - ars-pdl-communication@ars.sante.fr